

## Les mesures barrières en médecine générale

Emmanuel Debost, *médecin généraliste du Réseau des GROG à Plombières les Dijon*  
([edebost.champmoron@wanadoo.fr](mailto:edebost.champmoron@wanadoo.fr))

L'épidémie de grippe A(H1N1) devrait modifier durablement les habitudes d'accueil des patients dans les cabinets de médecins généralistes.

Les mesures barrières représentent un élément majeur dans la limitation de la propagation des viroses en générale.

Les deux principaux modes de contamination se font par voie aérienne, exacerbée lors de la toux ou de l'éternuement et par les mains non lavées.

La durée de vie du virus grippal à l'air libre va de 3 heures à trois jours.

A l'arrivée dans un cabinet médical :

- les patients présentant une toux sont invités soit par voie d'affiche soit de façon plus autoritaire par la secrétaire, à mettre un masque chirurgical fourni par le cabinet.

- une boîte de mouchoir papier doit être mise à disposition des patients ainsi qu'une poubelle si possible qui ferme.

- il faut essayer d'isoler le plus possible les patients contagieux des autres patients principalement ceux fragilisés : femmes enceintes, très jeunes enfants, patients affaiblis par une maladie.

- le cabinet doit être équipé d'un lavabo avec des serviettes jetables et des draps d'examen à usage unique.

- des flacons de gel hydro alcoolique doivent être mis à disposition dans les salles d'attente.

- les jouets surtout pour les petits enfants doivent être proscrits car impossible à nettoyer.

- la porte de la salle d'attente devrait être laissée ouverte, et la salle d'attente régulièrement aérée.

- des affiches doivent informer les patients dans les salles d'attente des mesures à prendre pour limiter la propagation des virus.

Malheureusement, bon nombre de cabinets médicaux ne sont pas équipés pour pouvoir mettre en application ces mesures barrières :

- les médecins n'ont pas toujours de secrétariat physique au cabinet.

- l'incitation ne suffit pas toujours à changer les habitudes.

- le manque de place voire la vétusté de certains cabinets médicaux peut rendre difficile l'isolement des patients contagieux.

Les médecins n'ont jamais été formés aux mesures d'hygiène de leur cabinet. La mise en place de règles d'aseptie a un coût qui n'est pas reconnu. (Aujourd'hui seule l'utilisation d'un set de suture est rémunérée !)

Au delà de l'épisode de pandémie grippale, les mesures barrières doivent s'installer dans les cabinets des médecins libéraux. Bon sujet de FMC ...